

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformement au Reglement (CE) No. 1907/2006

DESI LYS

Date de revision 07.04.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du melange et de la societe/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance DESI LYS

1.2 Utilisations identifiees pertinentes de la substance ou du melange et utilisations deconseillees

Utilisation de la substance/du melange Desinfectant 1 desinfectant concentre avec des proprietes de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnees de securite

Societe ALSY LYS
4 Allee del la Hardt
68440 SGHLIERBACH
Telephom:: 03.89.39.00.78
info@alsa-lys.fr

Adresse e-mail Personne responsable/emettrice

1.4 Numero d'appeld'urgence

Telephone: 03.89.39.00.78

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du melange

REGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation cutanee; Categorie 2	H315	Provoque une irritation cutanee.
Lesions oculaires graves; Categorie 1	H318	Provoque des lesions oculaires graves.
Toxicite aigue pour le milieu aquatique; Categorie 1	H400	Tres toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicite chronique pour le milieu aquatique; Categorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes à long terme.

67/548/CEE /1999/45/CE

Irritant pour les yeux et la peau.
Tres toxique pour les organismes aquatiques.

DESILYS

2.2 Elements d'etiquetage

Etiquetage selon les Directives CE
REGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanee.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever ses lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

67/548/CEE / 1999/45/CE

Symbole(s)



Irritant



Dangereux pour l'environnement

D

Phrase(s) R

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S

S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S36 Porter un vêtement de protection appropriée.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Utilisez IES biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DESILYS

2.3 Autres dangers

Conseils generaux

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Melanges

Substances / Melanges

Melange

Composants dangereux

composes de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkylen C12-16 dimethyles, chlorures

No.-CAS	No.-CE / Numero d'enregistrement	Classification	Concentration
68424-85-1	270-325-2	Acute Tox.; 4; H302 Skin Corr.; 1B; H314 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 1; H410 C, N; R22, R34, R50	

chlorure de didecyldimethylammonium

7173-51-5	230-525-2	Acute Tox.; 3; H301 Skin Corr.; 1B; H314 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 1; H410 C, N; R22, R34, R50	
-----------	-----------	--	--

composes de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(ethylphenyl)methyl]dimethyles, chlorures

85409-23-0	287-090-7	Acute Tox.; 4; H302 Skin Corr.; 1B; H314 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 1; H410 C, N; R22, R34, R50	
------------	-----------	--	--

propane-2-ol

67-63-0	200-661-7 / 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq.; 2; H225 Eye Irrit; 2; H319 STOT SE; 3; H336 F, Xi; R11, R36, R67	< 3 % (*)
---------	-----------------------------------	---	-----------

Somme des composants suivants:

< 10%

DESILYS

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (No.-CAS: 68424-85-1) (No.-CEE: 270<125-2)

chlorure de didecyldiméthylammonium (No.-CAS: 7173-51-5) (No.-CEE: 230-525-2)

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-14 [(éthylphényl)méthyl]diméthyles, chlorures (No.-CAS: 85409-23-0) (No.-CEE: 287-090-7)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

(*) Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle Voir chapitre 8

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

DESI LYS

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection special pour les pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplementaire	Les recipients fermes peuvent etre refroidis par eau pulverisee.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de deversement accidentel

6.1 Precautions individuelles, equipement de protection et procedures d'urgence

Precautions individuelles	Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des operations qui peuvent entrainer une exposition aux vapeurs du produit.
---------------------------	--

6.2 Precautions pour la protection de l'environnement

Precautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas deverser dans des eaux de surface ou dans les egouts.
---	--

6.3 Methodes et materiel de confinement et de nettoyage

Methodes de nettoyage	Balayer ou aspirer dans des recipients adequats à fin d'elimination.
-----------------------	--

6.4 Reference à d'autres sections

Conseils supplementaires	Equipement de protection individuel, voir section 8.
--------------------------	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Precautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Prevoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
--	---

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Eviter l'accumulation de charges electrostatiques.
---	--

7.2 Conditions necessaires pour assurer la securite du stockage, tenant compte d'eventuelles incompatibilites

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserv,er le recipient bien ferme. Pour conserver la qualite du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventile.
--	---

DESILYS

7.3 Utilisation(s) finale(s) particul}re(s)

Utilisation(s) particuliere(s) Pas d'information disponible.

SECTION 8: Controles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Parametres de controle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

propane-2-ol (No.-CAS: 67-63-0)

DFG-MAKIBATrRK-Value-List Germany (2002)

Limite(s) d'exposition	200 ml/m3 500 mg/m3 Improbable effet nefaste sur le foetus si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas depassees.
Valeur limite à courte terme	Categorie valeur limite maximale 11(2)

SUVA-MAK-Value-List Switzerland (2003)

Limite(s) d'exposition	200 ml/m3 500 mg/m3 Improbable effet nefaste sur le foetus si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas depassees.
Valeur limite à courte terme	Monitoring biologique 400 ml/m3 ; 1000 mg/m3 4 fois 15 min. par poste

US ACGIH

Limite(s) d'exposition	200 ml/m3 Effet cancerigene: groupe A4
Valeur limite à courte terme	400 ml/m3

La valeur IDLH 2000 ppm

8.2 Controles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologue. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) Appareil respiratoire avec filtre ABEK.
Protection des mains	Matiere appropriee : Caoutchouc nitrile delai de rupture : > 480 min Prenez en compte l'information donnee par le fournisseur concernant la permeabilite et les temps de penetration, et les conditions particulieres du lieu de travail (contraintes mecaniques, temps de contact).

DESI LYS

Protection des yeux	Lunettes de securite a protection integrale
Protection de la peau et du corps	Choisir la protection individuelle suivant la quantite et la concentration de la substance dangereuse au paste de travail. Ne necessite pas d'equipement de protection special.
Mesures d'hygiene	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vetements. Se laver les mains avant les pauses et immediatement apres manipulation du produit.
Controles d'exposition lies a la protection de l'environnement	
Conseils generaux	: Ne pas deverser dans des eaux de surface ou dans les egouts.

SECTION 9: Proprietes physiques et chimiques

9.1 Informations sur les proprietes physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	clair
Odeur	de savon
pH	6 - 8
Point d'interval de fusion	donnee non disponible
Point d'interval d'ebullition	donnee non disponible
Point d'eclair	> 100 °C
Densite	0,985 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilite	completement miscible
Auto-inflammabilite	n'est pas auto-inflammable
Viscosite, dynamique	13 mPa.s: (20 °C)
Explosibilite	Explosibilite (Reglement EU): Non explosif

9.2 Autres informations

donnee non disponible

SECTION 10: Stabilite et reactivite

10.1 Reactivite

Stable dans les conditions recommandees de stockage.

DESILYS

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.11 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation de la peau	non corrosif Méthode: OCDE ligne directrice 431 Skinethic Reconstituted Human Epidermal Model
-----------------------	---

Les données toxicologiques suivantes se réfèrent à:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (No.-CAS: 68424-85-1)

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (DL50)	env. 344 mg/kg Espèce: Rat
Toxicité aiguë par voie cutanée (DL50)	env. 3 340 mg/kg Espèce: Lapin Durée d'exposition: 24 h
Irritation de la peau	Corrosif Espèce: Lapin Durée d'exposition: 24 h Méthode: DOT
Irritation des yeux	Corrosif Espèce: Lapin Méthode: DOT
Sensibilisation	non sensibilisant Espèce: Cochon d'Inde Test de 13uehler Méthode: OCDE ligne directrice 406

DESI LYS

Glmotoxicite in vitro	negatif Test de Ames, Salmonella typhimurium Methode: OCDE ligne directrice 471
	negatif Test d'aberration chromosomique in vitro, Lymphocytes humains Methode: OCDE Ligne directrice 473

chlorure de didecyldimethylammonium (No.-CAS: 7173-51-5)

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicite aigue par voie orale (DL50)	238 mg/9 Espece: Rat Methode: OCDE ligne directrice 401
Toxicite aigue par voie cutanee (DL50)	3 342 m J/kg Espece: Lapin
Irritation de la peau	irritant Espece: Lapin Duree d'exposition: 3 min Methode: OCDE ligne directrice 404
Sensibilisation	non sensibilisant Espece: Cochon d'Inde Test de Buehler Methode: US-EPA
Genotoxicite in vitro	negatif Test de Ames, Salmonella typhimurium Methode: OCDE ligne directrice 471
	negatif Test d'aberration chromosomique in vitro, Cellules d'ovaires de hamster chinois
	negatif Mutation genique, Cellules d'ovaires de hamster chinois
Genotoxicite in vivo	negatif Test d'aberration chromosomique in vivo Voie d'application: Oral(e) Espece: Rat Methode: OCDE Ligne directrice 475

SECTION 12: Informations ecologiques

12.1 Toxicite

Toxicite pour les poissons	donnee non disponible
----------------------------	-----------------------

DESI LYS

(NOEC)	0,0042 mg/l Espece: Daphnia magna (Grande daphnie) Test de Heproductio Duree d'exposition: 21 jr Methode: EPA-FIFRA
Toxicite pour les algues (CE50r)	0,049 mg/l Espece: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Duree d'e xposition: 72 h Methode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicite aigue pour le milieu aquatique)	10
Facteur M (Toxicite chronique pour le milieu aquatique)	1
Toxicite pour les bacteries (CE50)	7,75 mg/l Espece: boue activee Inhibition de la respiration Duree d'exposition: 3 h Methode: OCDE Ligne directrice 209
Persistence et degradabilite	
Biodegradabilite	Test de OECD Confirmatory: > 90% Methode: OCDE Ligne directrice 303 A Essai SCAS modifie: > 99 % Periode d'essai: 7 jr Methode: OCDE Ligne directrice 302 A Essai de degagement de dioxyde de carbone (CO2): 95,5 % Facilement biodegradable. Periode d'essai: 28 jr Methode: OCDE Ligne directrice 301 B Le(s) age!nt(s) de surface contenu(s) dans ce melange respecte(nt) les criteres de biodegradabilite comme definis dans le Reglement (CE) no 648/2004 relatif aux detergents. Les donnees prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorites competentes des Etats Membres et leur seront fournies < leur demande expresse ou à la demande du producteur de detergents.
Comportement dans les compartiments de l'environnement	Adsorption/Sol Methode: EPA-FIFRA

chlorure de didecyldimethylammonium (No.-CAS: 7173-51-5)

DESILYS

Toxicite

Toxicite pour les poissons (CL50)	0,19 mg/l Espece: Pimephales promelas (Vairon à grosse tete) Toxicite aigue Duree d'Exposition: 96 h Methode: US-EPA
Toxicite pour les poissons (NOEC)	0,032 mg/l Espece: Danio rerio (poisson zebre) Toxicite chronique Duree d'Exposition: 34 jr Methode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicite pour la daphnie et les autres invertebres aquatiques (CE50)	0,062 mg/l Espece: Daphnia magna (Grande daphnie) Immobilisation Duree d'Exposition: 48 h Methode: EPA-FIFRA
(NOEC)	0,010 mg/l Espece: Daphnia magna (Grande daphnie) Test de Reproduction Duree d'Exposition: 21 jr Methode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicite pour les algues (CE50r)	0,026 mg/l Espece: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Inhibition de la croissance Duree d'Exposition: 96 h Methode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicite aigue pour le milieu aquatique)	10
Facteur M (Toxicite chronique pour le milieu aquatique)	1
Toxicite pour les bacteries (CE50)	11 mg/l Espece: boue activee Inhibition de la respiration Duree d'exposition: 3 h Methode: OCDE Ligne directrice 209

DESI LYS

Persistence et dégradabilité

Biodegradabilité

Essai de Sturm modifier 72 %
Facilement biodegradable.
Periode d'essai: 28 jr
Methode: OCDE Ligne directrice 301 B

Test de Die-Away: 93,3 %
Periode d'essai: 28 jr

Test de OECD Confirmatory: 91 %
Periode d'essai: 24 - 70 jr
Methode: OCDE Ligne directrice 303 A

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce melange respecte(nt) les criteres de biodegradabilite comme definis dans le Reglement (CE) no 648/2004 relatif aux detergents. Les donnees prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorites competentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de detergents.

Comportement dans les
compartiments de l'environnement

Mobilite dans le sol
Methode: US-EPA

SECTION 13: Considerations relatives à l'élimination

13.1 Methodes de traitement des dechets

Produit

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Contacter les services d'élimination de dechets.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilise.

SECTION 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Alkyldimethylbenzylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Etiquettes	III 91111
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

IMDG

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Alkyldimethylbenzylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Etiquettes No EMS Numero 1 No EMS Numero 2	III 9 F-A S-IF
14.5	Dangers pour l'environnement	Polluant marin: oui

ADR

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkyldimethylbenzylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Code de classification Numero d'identification du danger Etiquettes	III ME> 90 9
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

RID

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkyldimethylbenzylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Code de classification Numero d'identification du danger Etiquettes	III M6 90 9
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

DESILYS

DOT

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Aikyldimethylbenzylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Etiquettes	III 9
14.5	Numero de Code du Plan d'Urgence Dangers pour l'environnement	171 non

TOG

14.1	Numero ONU	30.82
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Aikyldimethylbenzylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Etiquettes	III 9
14.5	Dangers pour l'environnement	oui
14.6	Precautions particul}res à prendre par l'utilisateur	aucun(e)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueiiiiBC	Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/legislation particulieres à la :substance ou au melange en matiere de securite, de sante et d'environnement

Cette fiche de donnees de securite est conforme aux exigences du Reglement (CE) No. 1907/2006

Legislation nationale

Classe de contamination de l'eau WGK 2: pollue l'eau
(Allemagne)

15.2 Evaluation de la securite chimique

non requis

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs tres inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brQiuers de la peau et des lesions oculaires graves.
H319	Provoque une severe irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Tres toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Tres toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes a long terme.

Texte complet pour phrases R

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brQiuers.
R36	Irritant pour IHs yeux.
R50	Tres toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les modifications par rapport a la derniere version sont mises en evidence en marge. Cette version remplace toutes les editions precedentes.

Les informations contenues dans la presente fiche de securite ont ete etablies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont donnees qu'a titre indicatif en vue de permettre des operations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et elimination dans des conditions satisfaisantes de securite, et ne sauraient donc etre interpretees comme une garantie ou considerees comme des specifications de qualite. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommement designe et, sauf indication contraire specifique, peuvent ne pas etre applicables en cas de melange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procede de fabrication.